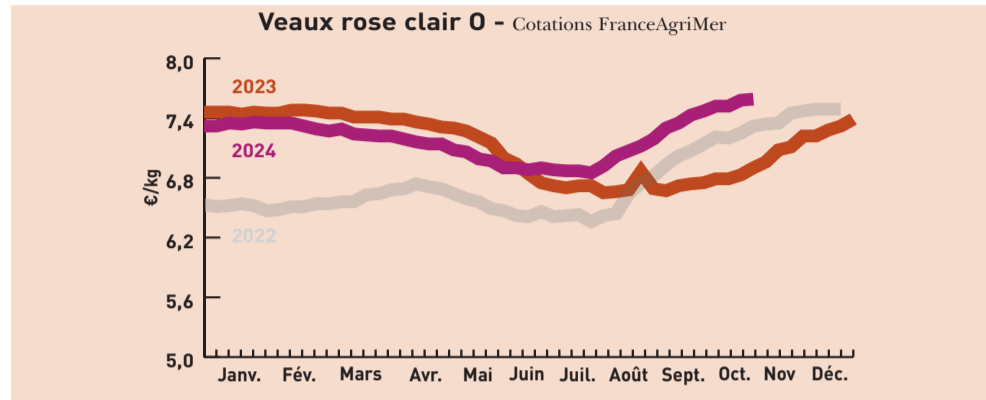


## Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 25/11/24 au 01/12/24				
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	8,88 €	7,78 €	-
R	-	7,84 €	6,48 €	-
O	-	7,59 €	6,11 €	-



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros)	Marchés régionaux du 2/12/24 au 3/12/24			
	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de 10 j à 4 sem) Supérieur/Élevage (min-max)			Race mixte -	Croisé mixte 595-670 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	310-420 €	230-300 €	140-180 €	(40-45 kg) 60-90 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	440-520 €	320-410 €	200-270 €	110-130 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	530-630 €	430-490 €	270-350 €	140-180 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	200-270 €	170-230 €	110-165 €	75-110 €

## Caprins

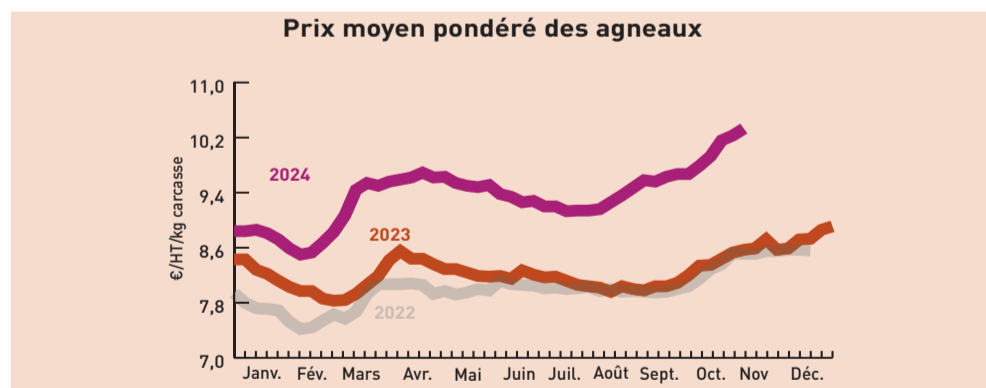
Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 25/11/24 au 01/12/24	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,67	0,11	3,00

Augmentation de la cotation.

## Ovins

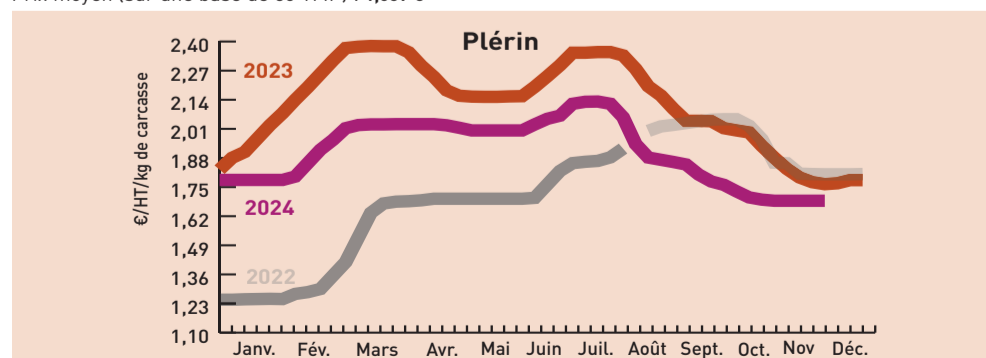
Prix HT/kg carcasse (5 <sup>e</sup> quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 25/11/24 au 01/12/24				
Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 - 16 kg	-	10,66 €	10,51 €
Couvert	16 - 19 kg	-	10,55 €	9,95 €
Gras	13 - 16 kg	-	-	-
Gras	16 - 19 kg	-	-	-

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5 <sup>e</sup> quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 25/11/24 au 01/12/24	
Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
10,33 (+0,10)	10,48 (+0,02)



## Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (3 035 porcs présentés) Cotations du 2/12/2024
Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : 1,689 €



Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 22/11/24 au 28/11/24
1,96 € (=) /carcasse euros

## CHRONIQUE JURIDIQUE |

# Servitude et élagage des arbres

Suivant l'article 637 du code civil, « une servitude est une charge imposée sur un héritage pour l'usage et l'utilité d'un héritage appartenant à un autre propriétaire ». Le fonds qui doit la servitude est appelé fonds servant, celui qui en bénéficie est le fonds dominant.

Les frais afférents à la création et à l'entretien d'une servitude sont en principe à la charge de celui qui en profite, sauf précision contraire dans le titre établissant ladite servitude. Ce principe est posé par les articles 697 et 698 du code civil.

En revanche, à qui incombe l'élagage des arbres lorsqu'il y a une servitude de passage ? Telle était la question posée à la cour de cassation (Cass. 3<sup>e</sup> civ. 5 juin 2013. n°11-25627).

Les faits étaient les suivants : des branches de conifères, plantés sur le fonds débiteur de la servitude, s'étaient étalées sur le passage et gênaient donc l'exercice. La cour d'appel va condamner le propriétaire du fonds servant à couper les branches. Celui-ci forme un pourvoi en cassation et soutient qu'il n'est légalement tenu que d'une obligation de respect de la servitude. (C. civ., art. 701). S'agissant d'une servitude de passage, il n'a donc aucune obligation positive d'entretien de l'assiette de la servitude et de ses propres plantations. La taille des végétaux qui viennent à empiéter sur l'assiette du passage appartient au propriétaire du fonds dominant et à lui seul.

La cour de cassation rejette le pourvoi. Le propriétaire du fonds servant a l'obligation d'élaguer ses arbres, ce sur fondement de l'article 673 du code civil. ■

Marie-Christine Persol,  
FDSEA de la Loire, Service juridique

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**  
**Article 1378-1 Code de procédure civile**  
**Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**  
Suivant testament olographe en date du 4 décembre 2010, M. Henri François **DO-RO-RO**, en son vivant retraité, demeurant à ST ETIENNE (42000) Lamartine. Né à ST ETIENNE (42000), le 28 mai 1926. Veuf de Madame Simone Antoinette Régine **RAVEL**. Décédé à ST ETIENNE (42000), le 15 octobre 2024.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament, reçu par Maître Adeline MARTINON, Notaire Associé, membre de la SARL «GONON & Associés», dont la résidence est à ST ETIENNE (42000), 5, rue Mi-Carême, le 28 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Adeline MARTINON notaire à ST ETIENNE (42000) 5 rue Mi-Carême, référence CRPCEN: 42005, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ST ETIENNE de l'expédition dudit PV et de la copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis

### Avis de cession

Suivant acte sous seing privé en date du 15 novembre 2024, enregistré au SIE de SAINT-ETIENNE 1, le 22/11/2024, Dossier 2024 00044987 référence 4204P01 2024 A 02928, la Société CABINET CHEYLUS FRACHON, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 457 602€, dont le siège social est situé 3 rue de la République – 42000 Saint-Étienne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 487 649 741, a cédé à

La Société CITYA MONTCHALIN FIRMINY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000€, dont le siège social est situé 37 rue Jean Jaurès – 42700 FIRMINY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 510 481 070,

Une partie d'un fonds de commerce exploité au 17 rue Verdié – 42700 FIRMINY, pour lequel le « cédant » est immatriculé au SIRET sous le numéro 487 649 741 00021, comprenant la clientèle de l'activité d'ADMINISTRATION DE BIENS (Syndic et Gérance) ;

Cette cession a été consentie et acceptée pour un prix de TROIS CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE SIX EUROS (374 266 €).

La date de l'entrée en jouissance a été fixée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Les oppositions seront reçues au siège du cessionnaire ; où il est fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans un délai de dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour avis

**Paysans de la LOIRE**



## ANNONCES LÉGALES

**Rapidité, simplicité, efficacité à votre disposition 24h/24**

Rendez-vous sur notre site

**www.paysansdelaloire.fr**

... et en quelques clics,

**publiez vos annonces légales**

**SELARL LEXMENZA**  
Avocats  
3 Rue de la Résistance - 42000 SAINT-ETIENNE  
Tél. 04.77.32.79.47 - Mail : contact@lexmensa.com

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'un appartement à Saint-Etienne (Loire - 42100)

• Sur la Commune de SAINT-ETIENNE (42100), 13 Rue de la Vivaraize, dans un ensemble immobilier cadastré comme suit :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
HX	178	50 Rue du Cimetière	00 ha 64 a 32 ca

**Le lot de copropriété n°19 :**  
Un appartement dit « Appartement 15 », au deuxième étage, Allée 2, porte de gauche, comprenant un hall d'entrée, une salle d'eau, un W.C., un séjour, un espace cuisine ouverte, un cellier, deux chambres, et une cave n°15 au sous-sol  
Et les 124.10 / 1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales  
Suivant état descriptif de division et règlement de copropriété du 11 juillet 1958, publié au service de la publicité foncière de SAINT-ETIENNE le 4 août 1958, Volume 1500 n°6,  
Modifié suivant acte du 31 juillet 2007, publié au service de la publicité foncière de SAINT-ETIENNE le 19 octobre 2007, Volume 2007 P n°5392, ayant fait l'objet d'une attestation rectificative du 4 décembre 2007, publiée le 6 décembre 2007, Volume 2007 P n°6227.  
• **Les biens sont actuellement inoccupés.**  
L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute éventuelle location ou occupation sans recours aucun contre le vendeur poursuivant la vente.

**MISE A PRIX : 60 000 €, plus frais et charges**

**ADJUDICATION fixée le jeudi 6 février 2025 à 14 heures**

à l'audience des adjudications du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE (42000)  
Place du Palais de justice

**A la requête de :**  
**La Société CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE**, société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le n° 380 386 854, dont le siège social se situe 94 Rue Bergson à 42000 SAINT-ETIENNE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, domiciliés en cette qualité audit siège  
• Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE ou en l'étude de la SARL LEXMENZA, Avocats à SAINT-ETIENNE.  
• Les visites auront lieu le **Jeudi 30 janvier 2025 de 10 heures à 11 heures** par l'intermédiaire de la SARL AURALAW, Commissaires de justice à MONTBRISON.  
• Les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de SAINT-ETIENNE.

## SARL UNIPERSONNELLE ETS BEAL

Capital : 1000 euros  
Siège social : 15 rue de la Presse  
42000 Saint-Etienne  
RCS Saint-Etienne 928 014 810

### Modifications

En date du 01/11/2024, l'A.G.E. a décidé :  
à compter du 01/11/2024, de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : STAFF SE.  
Suite à cette même A.G.E. en date du 01/11/2024, l'associé unique de la société à pris acte de la démission de son poste de gérant de M. BENKHELIFA Kamel et à nommé en remplacement M. GAGLIANO Yves, Laurent, Alphonse, demeurant Cité de la Pitié, 42230 Roche-la-Molière à compter du 01/11/2024.  
Statuts mis à jour.  
Les formalités seront effectuées au RCS de Saint-Etienne.

## AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Yohan PEGON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «NOTAEM, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR, 1 rue Jean et Catherine Reynier, CRPCEN 69045, le 21 novembre 2024, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial portant adoption d'une clause de préciput en faveur du survivant des époux et contenant apport d'un bien immobilier (résidence principale actuelle) et de biens mobiliers (actions de SAS) à la société d'acquêts existante par :  
Monsieur Loïc Jean-Luc **TORANDELL**, CGPI, né à LONS-LE-SAUNIER (39000) le 24 juin 1979 et Madame Sophie Edith Marie-Alexia **PEPIN**, office manager, née à LONS-LE-SAUNIER (39000) le 1er février 1979, demeurant ensemble à LONS-LE-SAUNIER (39000) 85 chemin des Epis.  
Mariés à LONS-LE-SAUNIER (39000) le 23 juin 2007 sous le régime de la séparation de biens contenant société d'acquêts, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean PIGNARD, notaire à THONON-LES-BAINS (74200), le 28 avril 2007.  
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.

## SAS ARCY ENERGIE

### Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à ESSERTINES-EN-CHATELNEUF (Loire), du 01/11/2024, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : « SAS ARCY ENERGIE ».  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Siège social : 1 Chemin d'Arcy - 42600 ESSERTINES-EN-CHATELNEUF.  
Objet : La production d'électricité photovoltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial ; Tous travaux agricoles comprenant notamment la préparation des sols, le traitement des cultures, la récolte des fourrages et des céréales, le stockage et la conservation, les travaux forestiers, les travaux ruraux, le déneigement public et privé, le conseil technique dans le domaine agricole et d'élevage, le négoce de fourrages et produits agricoles ; La location de matériels agricoles et de travaux ruraux avec ou sans chauffeur ; L'achat et la vente de produits du terroir et d'artisanat local en provenance directe des producteurs ; L'entretien et la maintenance de tous matériels agricoles avec ou sans moteur ; Transformation de lait de vaches et de chèvres en produits laitiers et vente de ces produits ; Toutes prestations administratives.  
Date de clôture de l'exercice social : 31 octobre.  
Capital : 3.000 Euros.  
Durée : 99 ans.  
Transmission des actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions.  
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom ; il a le droit de voter sauf disposition contraire prévue par le code de commerce.  
Direction et administration de la société :  
Président : M. Sylvain PASSEL : 410 Chemin d'Arcy - 42600 ESSERTINES-EN-CHATELNEUF.  
La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE (Loire).

## COOP DEVELOPPEMENT

SAS à associé unique au capital de 500 €  
Siège social : 49, Rue Anatole France – 42240 UNIEUX  
878.922.004. RCS SAINT ETIENNE

### Transfert du siège social

En date du 26/11/2024, l'actionnaire unique a décidé de transférer à compter de ce jour, le siège social à : SAINT ETIENNE (42000) 15, Rue de la Presse, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.



## SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

**AS 42 24 0225 01** : superficie totale : 1 ha 53 a 32 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Bât. à usage professionnel. Parcellaire : L'ETRAT (1 ha 53 a 32 ca) - '0004 RUE JEAN MOULIN' : AP-13 - 'LE BOURG' : AP-7-11-41-42-60-61-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75. Zonage : N, U. Occupation : Libre

**AS 42 24 0178 01** : superficie totale : 29 ha 85 a 93 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans et Habitation. Parcellaire : LA PACAUDIÈRE (29 ha 85 a 93 ca) - '0410 RTE DE VILLOSON' : ZD-50 - 'DOMAINE DES CHAMPS EST' : ZE-22-23. Zonage : A. Occupation : Libre

**AS 42 24 0219 01** : superficie totale : 94 a 20 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-ETIENNE (94 a 20 ca) - 'LA BARBANCHE' : 1900A-1359-1360. Zonage : N. Occupation : Libre

**AS 42 24 0185 01** : superficie totale : 32 ha 30 a 23 ca dont 1 ha 47 a 33 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non et Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : CHAMBEON (28 a 90 ca) - 'RANDAN' : ZE-32. ROCHE-LA-MOLIERE (32 ha 01 a 33 ca) - 'LES MOUSSETTES' : AB-150 - 'PRE ROND' : AB-166 - 'FRECON' : BS-1-2-3-4-6-7-8-9-10-28-29-30-31-32-35-37-38-57-171-174-183-186 - 'POULE NOIRE' : BS-59-62-65-66. Zonage : CHAMBEON : A - ROCHE-LA-MOLIERE : A. Occupation : Libre

**AS 42 24 0212 01** : superficie totale : 39 a 84 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-MARTIN-LA-PLAINE (39 a 84 ca) - 'CRET DE LA BOISSONNIERE' : AH-69. Zonage : A. Occupation : Occupée

**AS 42 24 0223 01** : superficie totale : 1 ha 99 a 01 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-GALMIER (1 ha 99 a 01 ca) - 'SOUS LA BOUDINIÈRE' : BH-39. Zonage : N. Occupation : Occupée

**AS 07 24 0250 01** : superficie totale : 2 ha 75 a 93 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : LIMONY (1 ha 52 a 33 ca) - 'BUISS' : AB-563 - 'LA COSTE' : AB-230 - 'ARCOULES' : AC-102 - 'ROUELLE NORD' : AD-65 - 'FONTAILLOUX' : AI-345 - 'BUY' : AL-174 - 'JOURBERT' : AL-210. SAINT-PIERRE-DE-BCEUF (1 ha 23 a 60 ca) - 'LA COMBE' : A-1961-1962-1963-1964. Zonage : LIMONY : RNU - SAINT-PIERRE-DE-BCEUF : A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **21/12/2024** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à [direction42@safer-aura.fr](mailto:direction42@safer-aura.fr) (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5, rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : [direction42@safer-aura.fr](mailto:direction42@safer-aura.fr).

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Gérard DE ZAN, Notaire Associé au sein de l'«OFFICE NOTARIAL DE LA TALAUDIÈRE», CRPCEN 42031, le 2 décembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Fabrice Jean Raymond **VOUTA**, salarié, demeurant à LA TALAUDIÈRE (42350) 3, rue Berthe Morisot, et Madame Sandrine Anne **THIZY**, employée de vente, demeurant à LA TALAUDIÈRE (42350) 3 rue Berthe Morisot. Monsieur est né à SAINT-ETIENNE (42000) le 21 février 1968, et Madame est née à SAINT-ETIENNE (42000) le 21 juin 1968.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.

## GFA GAMPALOU

### Constitution

Avis est donné de la constitution du Groupement Foncier Agricole « GFA GAMPALOU », au capital de 1.500 €  
Siège social : 860 rue Pierre Guillot, 42360 PANISSIÈRES  
Objet social : la propriété, la gestion et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole, composant son patrimoine. L'achat et la dation à bail de tous immeubles à destination agricole  
Durée : 99 ans  
RCS et dépôt : SAINT ETIENNE (Loire)  
Co-Gérants : Monsieur et Madame Hervé et Hélène SEGUI, 342 rue de l'Abbaye - 07510 MAZAN L'ABBAYE, Monsieur Alaric SEGUI, 342 rue de l'Abbaye - 07510 MAZAN L'ABBAYE.

## AVI PLAINE SERVICE

SAS au capital de 6.000 €  
230 l'Etang du Milieu,  
42210 MARCLOPT  
830 998 647 RCS ST-ETIENNE

### Modifications

Suivant délibérations du 15/11/2024, de l'AGE de la SAS « AVI PLAINE SERVICE », SAS au capital de 6.000 €, ayant son siège social à MARCLOPT (42210), 230 l'Etang du Milieu, 830 998 647 RCS ST-ETIENNE, les associés ont décidé d'étendre l'objet social à l'activité suivante : La production d'électricité photovoltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial.  
Inscription au RCS de ST-ETIENNE.

## GAMPALOU

### Constitution

Suivant acte sous-seing privé en date du 29 novembre 2024, il est constitué une EARL dénommée GAMPALOU  
Capital : 7 500 €  
Siège social « Gampalou » : 860 rue Pierre GUILLOT 42360 PANISSIÈRES  
Objet social: Toutes activités agricoles telles que définies à l'article L311-1 du Code rural, et notamment l'élevage de vaches laitières et de tous bovins, ovins, et caprins, et la transformation des produits laitiers notamment en glace en vue de leur revente sur place ou à des revendeurs.  
Gérance: Madame Hélène SEGUI demeurant 342 rue de l'Abbaye Le village 07510 MAZAN-L'ABBAYE.  
Durée de la société: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-ETIENNE.

## GROUPEMENT FORESTIER D'HÉRIEUX

Groupement Forestier au capital de 180 000 €  
Siège social : SALVIZINET (Loire)  
925 Chemin de la Bruyère  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 898 673 256

### Modification du capital

Aux termes d'une A.G.E. en date du 2 décembre 2024, la collectivité des associés de la société a augmenté son capital social de la somme de 102 000 € par apports en numéraire et création de 102 000 parts nouvelles de 1 € de valeur nominale. Le capital est ainsi porté à 282 000 € divisé en 282 000 parts de 1 € chacune entièrement libérées.  
Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. ST ETIENNE.

LA GERANCE,

## SCI A G M

SCI au capital de 1 829,39 €  
Siège social : 30 rue du Brulé  
42100 SAINT-ETIENNE  
RCS ST ETIENNE 403 410 301

### Dissolution

L'AGE du 01/12/2024, a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur TURCO Véronique, 15 rue Ducaruge, 42100 ST-ETIENNE, et fixé le siège de liquidation au 15 rue Ducaruge, 42100 ST-ETIENNE.  
L'AGE du 01/12/2024, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.  
Radiation au RCS ST ETIENNE.

## SCI TESTENOIRE LAFAYETTE

SCI au capital de 500 €  
Siège social : 94 RUE GABRIEL PERI  
42100 SAINT ETIENNE  
RCS SAINT-ETIENNE 823 955 125

### Dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 14/11/2024 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 14/11/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame CHAUMETTE BÉNÉDICTE, demeurant 94 RUE GABRIEL PERI, 42100 SAINT ETIENNE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce SAINT-ETIENNE.

**ANNONCES LÉGALES**

**Une question ?**

Appelez Pauline au  
**04 77 92 80 30**  
ou envoyez un mail à  
[legales@paysansdelaloire.fr](mailto:legales@paysansdelaloire.fr)

## UNIAS IMMO

### Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 novembre 2024 à Veauche, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : UNIAS IMMO  
Forme : Société par actions simplifiée.  
Siège social : 39 Route de Saint Bonnet les Oules 42340 VEAUACHE  
Objet : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :  
L'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement et la cession de tous biens ou droits immobiliers de toute nature y compris les biens immobiliers meublés ou non meublés, et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement ;  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.  
Capital : 30 000 €.  
Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.  
Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.  
Toute cession ou transmission est soumise à un agrément au profit des autres associés. Cet agrément est de la compétence de la collectivité des associés. La société est dirigée et administrée par un président, personne physique ou morale, associé ou non, nommé pour une durée indéterminée.  
Ont été nommés aux termes des statuts :  
En qualité de président de la SAS : Monsieur ROCHETTE ALAIN 39 route de Saint Bonnet les Oules 42340 VEAUACHE et en qualité de directeur général  
- Monsieur ARNAUD ROCHETTE 265 Route de Cuzieu 42340 RIVAS  
- Madame ISABELLE LAULAGNIER 39 Route de Saint Bonnet les Oules 42340 VEAUACHE  
Avantages particuliers : Néant.  
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Etienne.  
Monsieur ALAIN ROCHETTE PDG

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.